

## **AUTORISATION pour la consultation des données allocataires par le partenaire**

Pour faciliter vos démarches, les services de la ville de PLOUMAGOAR ont, par convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor, la possibilité de consulter le quotient familial afin de déterminer le tarif applicable pour l'accueil de l'enfant.

La consultation des données allocataire par le partenaire est soumise à l'accord préalable du parent allocataire et ne se fera que par un agent autorisé par la CAF et tenu au secret professionnel.

Attention : les parents qui ne donneraient pas leur accord et ne fourniraient pas les justificatifs de leurs revenus se verront appliquer le tarif maximum.

Je soussigné(e)  Mr .....  Mme .....  
N° ALLOCATAIRE : .....

Autorise

N'autorise pas

La consultation des données allocataires (quotient familial). Le quotient familial de référence pour la tarification est le quotient familial au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

En cas de refus, j'ai bien noté que si je ne fournis pas les documents demandés, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Fait à \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du (des) représentant(s) légal (gaux)